

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT

N ° 1046

présenté par  
Mme Valentin, M. Abad, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, M. Jean-  
Pierre Vigier et M. Minot  
-----

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.